



Rennes, le 6 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Culture

Isabelle Chardonner, nouvelle directrice des affaires culturelles de Bretagne

Par arrêté du ministre de la Culture en date du 19 février 2020, Isabelle Chardonner est nommée directrice des affaires culturelles de la région Bretagne. Elle prendra ses fonctions ce 9 mars 2020. Elle succède à Michel Roussel, nommé directeur des affaires culturelles de la région Occitanie.

Administratrice civile hors classe, chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres, diplômée de l'Institut d'études politiques de Lyon, Isabelle Chardonner a exercé depuis 25 ans plusieurs responsabilités au service des collectivités territoriales et du ministère de la Culture. Elle a ainsi accompagné le développement des politiques culturelles et de nombreux projets territoriaux.

D'abord directrice de la culture de la ville de Puy-en-Velay à partir de 1994, elle a ensuite rejoint le conseil régional Rhône-Alpes, au sein duquel elle a notamment dirigé les services de la culture. Depuis 2016, elle était cheffe du département de l'action territoriale au ministère de la Culture et assurait le pilotage et l'animation du réseau des DRAC, ainsi que le lien entre les services centraux et les services déconcentrés du ministère.

Isabelle Chardonner aura la charge de conduire la politique culturelle définie par le ministère de la Culture sous l'autorité de la préfète de région Bretagne, Michèle Kirry.

La DRAC Bretagne est organisée en trois pôles (Actions et industries culturelles, Création, Architecture et patrimoine). Elle comprend un siège à Rennes et quatre unités départementales de l'architecture et du patrimoine.

La DRAC a pour missions de :

- *participer à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques ;*
- *contribuer à la recherche scientifique dans les matières relevant de ses compétences ;*
- *concourir à la diffusion des données publiques relatives à la culture dans la région et les départements qui la composent ;*
- *veiller à l'application de la réglementation et mettre en œuvre le contrôle scientifique et technique dans ces différents domaines, en liaison avec les autres services compétents du ministère chargé de la culture.*
- *assurer la conduite des actions de l'État, en coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut également apporter, en tant que de besoin, son appui technique ;*
- *veiller à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et les établissements publics relevant de ce ministère.*

Elle exerce également une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales dans tous les secteurs d'activité du ministère de la Culture : patrimoine, musées, archives, livre et lecture publique, musique, danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel.

Plus d'infos: www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne

Contact presse :

Bénédicte Villerooy de Galhau – 02.99.02.11.80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villerooy@ille-et-vilaine.gouv.fr